



Coupe du Monde 2007

Dames et Hommes

ART. 1 – Organisation

A - La Coupe du Monde est organisée par A.M.F. et, en France métropolitaine, par la F.F.B.S.Q. Cette compétition a pour but la sélection d'une femme et d'un homme pour représenter la France à la finale mondiale (lieu à déterminer).

B - Cette sélection se déroule en trois étapes :

- ◆ Qualification par centre : **du 1^{er} février au 7 mai 2007**
- ◆ Finale Régionale : **les 9 et 10 juin 2007**
- ◆ Finale Nationale : **les 21 et 22 juillet 2007**

La finale régionale se déroule dans la région administrative concernée si, au moins 40 personnes (dames et hommes confondus y compris les joueurs(ses) exemptés cf 1-D) participent aux qualifications par centre, sinon, dans sa région sportive ou dans une région administrative ou sportive de son interrégion. En cas de rattachement, c'est la région administrative ou sportive, totalisant le plus grand nombre de participants, qui organise la compétition.

C - La Coupe du Monde, en France métropolitaine, est ouverte à tous les joueurs et joueuses licenciés de nationalité française, âgés de 16 ans minimum au 31 août 2007, à l'exclusion du personnel d'A.M.F. France.

D - Seront exemptés de la qualification par centre :

- Les joueuses ayant une moyenne égale ou supérieure à 185 sur 50 parties minimum
- Les joueurs ayant une moyenne égale ou supérieure à 200 sur 80 parties minimum

Les moyennes prises en compte seront celles apparaissant dans la colonne Moyenne du listing fédéral de Novembre 2006. La liste des joueurs(ses) exemptés sera diffusée dans le BIF et transmise à chaque comité régional avant le 1^{er} Février 2007.

Les joueurs et joueuses exemptés devront faire parvenir leur engagement accompagné d'un chèque de 10 euros à leur Comité Régional avant le 16 avril 2007.

E - Dans chaque phase, que ce soit pour la finale de la phase ou pour la qualification à la phase suivante, les égalités dans les classements seront départagées par la meilleure dernière ligne, ou l'avant-dernière en cas de nouvelle égalité, et ainsi de suite...

ART. 2 – Inscriptions

A - Chaque concurrent(e) doit remplir un bulletin d'inscription fourni par A.M.F. et le remettre au centre organisateur où il (elle) s'inscrit, accompagné du paiement des droits d'engagement. Il (elle) ne peut s'inscrire que dans un centre de la région dans laquelle son association est domiciliée. Ce centre doit être homologué par la F.F.B.S.Q.

B - Droits d'engagement : 10,00 €

ART. 3 – Qualifications par centre

A - Les centres homologués sont les organisateurs de cette étape, sous le contrôle d'un délégué local désigné par le comité départemental concerné (ou le comité régional si le comité départemental n'existe pas). Le responsable du centre et le délégué local en fixent la ou les dates et les horaires dans le respect de la date limite de l'article 1.B.

B - Les qualifications se disputent sur 6 parties, en 2 séries consécutives de 3 parties; chaque série étant jouée sur la même paire de pistes, avec changement de paire après la première série.

C - Par centre, un seul classement masculin et un seul classement féminin sont établis, scratch, sur le total des quilles abattues. Les résultats seront attestés par le délégué local, qui sera garant de la régularité de l'épreuve.

50% des joueurs et 80% des joueuses (résultats arrondis à l'entier supérieur), dans l'ordre des classements respectifs, sont qualifiés pour la finale régionale.

D - Les concurrents(tes) règlent, au centre, le prix des parties, au tarif maximum de 2,86 € l'unité.

E - Le délégué local transmet les **résultats, accompagnés des droits d'engagement, au Comité Régional, au plus tard le 8 mai 2007. L'homologation en tournoi de ces résultats sera prise en charge par le CTS Bowling.**

ART. 4 – Finale Régionale

A - Les lieux seront désignés avant le 1^{er} février 2007.

B - Les Comités Régionaux sont les organisateurs de cette étape. Ils établissent les horaires en concertation avec le centre d'accueil.

C - Chaque concurrent(te) effectue 2 séries de 4 parties. A l'issue de ces 8 lignes les 48 premiers joueurs et les 48 premières joueuses disputent une série supplémentaire de 4 parties. Le classement est établi sur 12 lignes.

D - Les parties sont réglées au Comité Régional à un tarif ne pouvant dépasser le tarif maximum en vigueur (2,86€l'unité).

E - Le nombre de qualifiés(ées), par région, pour la finale nationale est fonction du nombre d'engagés(ées). Il est communiqué par le C.T.S. Bowling au Comité Régional, avant le déroulement de cette étape. Il est, au minimum, d'une joueuse et d'un joueur par région organisant cette étape.

ART. 5 – Finale Nationale

A - Lieu à désigner

B - Elle se déroule de la même façon pour les dames et les hommes :

♦ **Qualifications** : Sur 8 parties en 2 séries de 4 lignes, le samedi.

Les 16 premières et les 32 premiers sont qualifiés pour une finale à élimination directe le dimanche.

- ♦ **Finale :** Le tableau des matchs est établi en fonction du classement à l'issue des qualifications (1^{er} contre 32^{ème} ; 2^{ème} contre 31^{ème} etc...).

Chaque match se joue en 2 parties gagnantes. Il est remporté par la personne qui, la première, a gagné 2 parties et qui se trouve ainsi qualifiée pour le tour suivant.

En cas d'égalité au score sur une partie, la victoire revient à la personne qui a réalisé le plus de strikes, puis le plus de neuf etc...

- C* - Les frais de parties sont pris en charge par A.M.F. et le CTS Bowling.
- D* - Les joueurs(euses) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir au C.T.S. Bowling **avant le 10 juillet 2007**.
- E* - Le C.T.S. Bowling se réserve le droit de requalifier des joueurs(euses) dans l'ordre du classement de la finale régionale pour combler d'éventuels forfaits.
- F* - Des modifications peuvent être apportées par le C.T.S. Bowling au nombre de joueurs(euses) qualifiés(ées) en fonction du nombre de pistes du centre choisi.

ART. 6 – Récompenses

- A* - Le joueur et la joueuse vainqueurs de la finale nationale sont invités par A.M.F. et la F.F.B.S.Q. à disputer la finale mondiale.
- B* - Ces deux personnes représentent la France et, de ce fait, portent la tenue officielle de l'équipe nationale. Aucune publicité n'est admise, excepté celle de la Fédération ou du comité organisateur de la finale mondiale.
- C* - Divers lots sont distribués par les annonceurs patronnant la compétition.

ART. 7

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette compétition.

ART. 8

A.M.F. Bowling France SA et le CTS Bowling se réservent le droit d'apporter toute modification à ce règlement ainsi que dans le choix des centres, si les circonstances l'exigent.